

Importation de greffons de cacaoyers.

Cas d'espèce : Le gestionnaire de la collection cacao du CRB de Guyane souhaite acquérir du cacaoyer originaire de l'Équateur figurant dans la collection de la quarantaine de Reading.

Etape 1 : Identification du matériel biologique.

- ✚ Tout d'abord, je dois identifier le matériel souhaité. Pour cela, je dois avoir une idée du matériel végétal que je souhaite acquérir au regard de ses caractéristiques.

Etape 2 : Disponibilité matérielle et juridique de la ressource.

- ✚ Pour vérifier la disponibilité **matérielle** de la ressource, je dois tout d'abord aller sur le site de la quarantaine de Reading : <http://www.icgd.rdg.ac.uk/icqc/>.
- ✚ Une fois sur le site de la quarantaine de Reading, vérifier que le matériel végétal est disponible et que la levée de quarantaine a été autorisée.
- ✚ Sur le plan juridique en tant que chercheur, j'ai des obligations qui pèsent sur moi ainsi, je dois m'assurer de plusieurs choses :
 - Demander l'origine du matériel végétal, la date d'entrée dans la collection de la quarantaine, le MTA signé avec le pays d'origine de la ressource.
 - M'assurer que la quarantaine de Reading a acquis la RG conformément à la loi du pays d'origine.
 - M'assurer que la quarantaine peut transférer la RG sans risque.

Etape 3 : Demande d'autorisation d'importation.

- ✚ Après avoir obtenu la réponse de Reading sur la disponibilité du matériel biologique, il n'est pas nécessaire d'effectuer une demande de permis d'importation auprès de la DAAF Guyane. Ainsi, pour les greffons, la France, n'exige et ne délivre pas de permis d'importation. Donc, je dois obtenir un mail officiel, de réponse favorable à la demande d'importation.
- ✚ Ce mail officiel doit être envoyé par la DAAF Guyane à la quarantaine de Reading, pour faire valoir l'acceptation, sous conditions, de cet import de greffons en Guyane.
- ✚ L'importation de greffon de cacaoyer en provenance de Reading est autorisée sous réserve de la production d'un certificat d'origine et d'un certificat phytosanitaire sur lequel devra être inscrit les exigences sanitaires particulières par exemple l'absence de virus.

Etape 4 : Conclusion du MTA.

- ✚ Je dois conclure en MTA avec la quarantaine de Reading qui doit contenir :
 - ❖ Les conditions d'utilisation de la ressource ;
 - ❖ Partages des avantages ;
 - ❖ La durée

➔ **Remarque :** La quarantaine dispose d'un accord type de transfert (SMTA) qui reprend certaines dispositions du TIRPAA. Les ressources sont transmises par MTA à la quarantaine de Reading, cependant lorsque Reading transfère le matériel biologique, il le transfère en utilisant l'accord type de transfert.

Etape 5 : Fixation de la date d'envoi et confirmation de la demande.

- ✚ La date d'envoi doit être fixée en concertation avec le fournisseur et l'équipe du CRB afin que les portes greffes soient prêtes au bon moment pour le greffage des greffons de cacaoyers. Une fois la date fixée, je dois confirmer l'envoi quelques semaines avant la date prévue.

➔ **Remarque :** En principe lorsque le colis est en cours d'acheminement, le transporteur, doit informer le S.I.V.E.P au minimum un jour avant que le colis n'arrive en Guyane, pour le contrôler. Néanmoins, par mesure de précautions, je peux en informer le S.I.V.E.P.

Etape 6 : Réception des greffons.

- ✚ Une fois arrivée en Guyane, le colis est contrôlé par l'autorité compétente, puis livré au Cirad de Kourou. Une fois réceptionné, je dois vérifier, le jour même l'état de la marchandise afin de pouvoir émettre des réserves au transporteur sur l'état d'arrivée de la marchandise.